



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°16  
26 MARS 2015

- Décision du 23 mars 2015 portant désignation des administrateurs titulaire et suppléant de Voies navigables de France à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt public Loire Estuaire 2015-2021

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**DECISION n°.../2015 portant désignation des administrateurs titulaire et suppléant de Voies Navigables de France à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt public Loire Estuaire 2015-2021**

**Vu** la convention constitutive du GIP Loire Estuaire 2015-2021,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France du 29 novembre 2012,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France du 20 mars 2014,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France relative à l'adhésion de Voies navigables de France au Groupement d'Intérêt public Loire Estuaire 2015-2021 du 19 juin 2014,  
**Vu** la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoir du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,  
**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux de VNF, modifiée par la décision du 15 avril 2013 (direction territoriale Bassin de la Seine)

**Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,**

**décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné administrateur titulaire du Groupement d'intérêt public Loire Estuaire, représentant Voies navigables de France, M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine.

**Article 2**

Est désigné administrateur suppléant du Groupement d'intérêt public Loire Estuaire, représentant Voies navigables de France, M. Patrice CHAMAILLARD, directeur territorial adjoint Bassin de la Seine.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le **23 MARS 2015**

le directeur général

**Marc PAPINUTTI**